

Annexe 2 à l'article 104

(état au 01.01.2005)

Structure du calcul des marges contributives
Rentrées financières
Frais de personnel directs
Autres coûts directs
Marge contributive I
Frais de personnel indirects
Autres coûts indirects
Marge contributive II
Coûts liés à la consommation obligatoire (interne au canton)
Marge contributive III
Rentrées financières des subventions cantonales
Coûts des subventions cantonales
Rentrées fiscales et amendes
Marge contributive IV
JUSTIFICATION STATISTIQUE
Subventions redistribuées et à redistribuer
Coûts
Rentrées financières
Investissements directement affectables
Dépenses
Recettes
Solde
Fonds de tiers
Coûts
Rentrées financières